

## Activités Périscolaires - Commune de Anse

### Informations concernant les inscriptions

L'inscription aux activités périscolaires (via le Portail BL.Citoyens - Espace Famille) pour la rentrée 2024 est possible si les **2 conditions suivantes** sont remplies :

#### 1 . le dossier administratif a été retourné en Mairie, de préférence avant le 30 Juin 2024

##### Pièces obligatoires :

- la fiche administrative et sanitaire, à *compléter, dater et signer*
- le règlement intérieur, en 2 exemplaires, à *dater et signer*
- une attestation de responsabilité civile et périscolaire\*, à *fournir*
- une photocopie des vaccins à jour, à *fournir*

##### Pièces optionnelles :

- le PAI et copie de l'ordonnance du médecin, *pour les enfants nécessitant un traitement médical spécifique ou présentant des allergies*
- le dossier financier\*\*, à *retourner rempli et signé, si le paiement par prélèvement est souhaité.*

#### 2 . le solde des factures de périscolaire de l'année écoulée est à 0 (aucune facture restant impayée), conformément à l'article 7 du règlement intérieur (solde consultable sur le Portail BL.Citoyens - Espace Famille).

Un **contrôle du solde** des factures sera effectué par le personnel d'accueil en Mairie, lors de toute réception d'un dossier administratif périscolaire. En cas de factures demeurant impayées, le dossier d'inscription sera refusé, à moins qu'il ne soit accompagné du règlement correspondant au reste à payer.

##### Accès aux inscriptions depuis le Portail BL.Citoyens - Espace Famille :

Les **inscriptions aux services périscolaires** (garderie et études) seront accessibles depuis l'Espace Famille à partir du **21 Août 2024**, sous condition que le dossier administratif périscolaire ait été **déposé** et **accepté** en Mairie de Anse.

L'accès au Portail BL.Citoyens - Espace Famille se fait depuis le site de la Commune de Anse, [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr) :



Rubrique « **Périscolaire** », sur la page d'accueil

La notice d'utilisation de l'Espace Famille est téléchargeable depuis cette même page « **Périscolaire** ».

##### **A noter :**

- Pour les familles ayant déjà un accès à l'Espace Famille : le compte BL.Citoyens (identifiant et mot de passe) reste inchangé, et est valable tant que des enfants fréquentent les établissements scolaires de la Commune (maternelle et/ou élémentaire).
- Pour les nouvelles familles : le **Code Abonné Famille** de chaque foyer sera envoyé par mail, en phase finale d'enregistrement du dossier par les services administratifs (*envoi à partir du 16 Aout 2024*)

##### **Pour tout renseignement complémentaire :**

- consulter le site de la Commune de Anse, [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr) - tous les documents indispensables sont disponibles en téléchargement : Rubrique « **Périscolaire** », sur la page d'accueil
- contacter la Mairie de Anse, aux horaires d'ouverture : 04 74 67 03 84 ou [contact@mairie-anse.fr](mailto:contact@mairie-anse.fr)

\* Attestation à fournir de préférence lors du dépôt du dossier administratif, mais différé possible jusqu'au 10 Septembre 2024

\*\* Si le prélèvement est déjà en place, le dossier financier n'est pas nécessaire